



RA / 783 / 2024 DGST / DM / 358 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par Monsieur Maraut Fabrice, Président du Comité des Fêtes du quartier Amérique, par laquelle il nous informe qu'il organise la fête de quartier, du vendredi 31 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024.

Considérant qu'à cette occasion, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes,

ARRETONS :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes seront interdits :

Rue de Québec (de l'avenue du Cateau à la rue Montcalm),
La rue Pascal obstruée côté rue Lafayette sera mise en Impasse
Rue Jules Verne
Rue Christophe Colomb
Rue Lavoisier
Rue Jean Mermoz, (partie comprise entre l'Avenue du Cateau et la rue Dieudonné Costes)
Rue Montcalm

Le dimanche 2 juin 2024, de 06 heures à 20 heures

Article 2 : Les routes barrées ainsi que les déviations seront signalées, conformément à la réglementation une signalisation sera mise en place et sera entretenue par et sous la responsabilité du Comité Organisateur qui assurera, de jour comme de nuit, l'entretien de ces installations.

Toutes mesures seront prises afin d'éviter les accidents dont le comité resterait seul responsable.

Article 3 : Mme la Directrice Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, 27 mai 2024

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central coat of arms and the text 'MUNICIPALITE DE CAMBRAI' around the perimeter.